

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE SIX MARS, A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BERTRAND CLAUDEVILLE, MAIRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 FEVRIER 2012

PRESENTS : M. CLAUDEVILLE, JAMET B., MOISAN, HAMONIAUX, Mmes LEMOINE, PETIT, RENAULT, CONTIN, LEROUX, BOIVIN, M. ROBERT A., Mme VOISIN, MM. ROBERT G, JAMET J-Y, BAUX J.

EXCUSES : M. GOUPIL dont procuration à JAMET B,

ABSENTS : Mme LE TIEC C.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROBERT Gaël

AFFAIRE 1

TRAVAUX – SDE 22 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - AMENAGEMENT DE STATIONNEMENTS PLACE DE LA MAIRIE ET TERRAIN ANNEXE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public aux abords de la Mairie, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 72000 Euros . La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

AFFAIRE 2

TRAVAUX – SDE 22 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PETIT BON ESPOIR - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public de la rue du Petit Bon Espoir, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 25000 Euros TTC. La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

AFFAIRE 3

TRAVAUX – SDE 22 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR RUE DU MANOIR - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public du carrefour de la rue du Manoir et de la Rue de la Providence, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11500 Euros TTC. La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

AFFAIRE 4

TRAVAUX – SDE 22 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT PRIVE SAINT-VALAY - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet basse tension pour l'alimentation en électricité d'un lot privé situé sur la parcelle cadastrée D 3147 au lieu-dit « Saint-Valay » et appartenant à Monsieur MOITRE, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 800 Euros H.T. Le versement direct de 2832 ,00 euros H.T. (100% de la contribution) par le pétitionnaire, Monsieur MOITRE, au Syndicat Départemental d'Electricité, dans le cadre d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) signée entre la commune de TADEN et Monsieur MOITRE.

AFFAIRE 5
HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PRESENTATION PAR LES SERVICES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN DU P.L.H. ADOPTE PAR LA CODI
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme RENAULT, M. BAUX), donnent un avis favorable au Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire de DINAN et adoptent le diagnostic établi, le document d'orientation et le programme d'actions et ses annexes.